

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL23_130 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 19/10/2023

Objet : ALIENATION DE MATERIEL ET SORTIE DINVENTAIRE

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 24/10/2023 Agent de transmission : Estelle PAZIER

Acte : DEL 23-130.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-211301171-20231019-DEL23_130-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 24/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles, L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. GACHET - M. WAHARTE

Pouvoirs :

-Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ
-Mme MORBELLI à M. MONDOLONI
-Mme DESCLOUX à M. AMAR
-Mme CHAUVIN à Mme MICHEL
-Mme LEHNERT à M. RENAUDIN

Absent : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

OBJET : ALIENATION DE MATERIEL ET SORTIE D'INVENTAIRE

N° Acte : 3.2

Délibération n°23-130

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Vu la délibération n°21-82 du 3 juin 2021

Dans l'exercice de ses compétences, la Commune de Vitrolles a constitué au fil des ans un patrimoine mobilier lui permettant d'exercer les missions qui lui sont dévolues.

Aussi, en vue du renouvellement de ce parc, la commune procède régulièrement au remplacement de ces matériels en raison de leur âge ou de leur état de vétusté ou lorsqu'ils sont devenus obsolètes.

Ces différents matériels acquis en investissement, doivent être retirés de l'inventaire physique de la commune et de l'inventaire comptable à savoir le document dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien.

La sortie physique du patrimoine des matériels et mobiliers peut s'effectuer de deux manières :

- soit ordinairement : vente, don ou réforme,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

soit de fait par accident : destruction, perte ou vol.

Ces différentes sorties se concrétiseront sur le plan comptable par des cessions (vente ou don), des sinistres (recyclage et/ou destruction) ou des mises à la réforme (destruction, détérioration ou réforme).

Quelle que soit le mode, la sortie d'une immobilisation est toujours enregistrée en comptabilité pour sa valeur nette comptable qui est égale à sa valeur historique (prix d'acquisition) augmenté des adjonctions et déduction faite des amortissements éventuels constatés.

Pour ce faire, le maire informe le comptable de la sortie de l'immobilisation :

- Par la voie classique des titres et des mandats lorsque l'opération est budgétaire,
- Par le biais d'un certificat administratif pour les opérations d'ordre non budgétaires.

Par délibération n°21-82 du 3 juin 2021, le conseil municipal a autorisé la vente et la sortie d'inventaire de biens. La vente n'ayant pu se concrétiser dans certains cas, il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser la destruction des biens listés dans le tableau annexe.

Aussi, de nouveaux biens dont l'état de vétusté ne permet plus une utilisation pour l'exécution des missions de services publics ont été identifiés par les services pour une mise en vente, et le cas échéant pour une destruction.

Il est donc demandé aux membres de l'assemblée d'autoriser la sortie d'inventaire des biens répertoriés dans le tableau annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour et 8 Abstentions (FERAL Patrick / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier / GACHET Jean-Pierre / SANCHEZ Philippe représentant : PIOMBINO Patricia / WAHARTE Stéphane)

DECIDE l'aliénation et la sortie d'inventaire des biens répertoriés dans le tableau annexe ;

AUTORISE la cession ou la destruction des biens répertoriés dans le tableau annexe.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 24/10/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



Tableau annexe à la délibération Aliénation de matériel et sortie d'inventaire

N°INVENTAIRE	N°PARC	DESIGNATION	IMMAT.	ACHAT	SERVICE	KMS / HRS	ETAT	valeur d'acquisition	valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2023	DESTINATION
V00424	A637	BALAYEUSE SCARAB MINOR	AB 225 PE	01/06/2009	PROPRETE URBAINE	788	HS	131 523,37 €	0,00 €	DESTRUCTION
AUT01_00274	A774	BALAYEUSE SCARAB MINOR	CQ 034 MZ	31/01/2013	PROPRETE URBAINE	31 207	HS	138 739,58 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00567	A735	BALAYEUSE SCARAB MINOR	CF 182 LE	01/03/2012	PROPRETE URBAINE	34 594	HS	140 190,49 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00450	A700	BALAYEUSE SCARAB MINOR	BV 706 FP	26/07/2011	PROPRETE URBAINE	4 928	HS	140 273,48 €	0,00 €	DESTRUCTION
M00403	A370	BETONNIERE		27/08/1998	VOIRIE		HS	1 041,42 €	0,00 €	VENTE ou DESTRUCTION
V00299	A489	REMORQUE BALAYEUSE	1344 ZV 13	10/12/2003	PROPRETE URBAINE		HS	3 843,80 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00300	A490	REMORQUE BALAYEUSE	1293 ZV 13	10/12/2003	PROPRETE URBAINE		HS	3 843,80 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00298	A488	REMORQUE BALAYEUSE	1328 ZV 13	10/12/2003	PROPRETE URBAINE		HS	3 843,80 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00422	563	RENAULT CLIO	115BYW13	09/04/2009	PETITE ENFANCE	196206	HS	11 563,84 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00380	498	RENAULT KANGOO	456 AYT 13	17/10/2006	SPORTS	128 636	HS	10 986,56 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00379	502	RENAULT KANGOO	484 AYT 13	17/10/2006	COMMUNICATION	220 878	HS	10 886,72 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00380	500	RENAULT KANGOO	463 AYT 13	27/11/2006	MAISON DE QUARTIERS	133 150	HS	10 986,56 €	0,00 €	VENTE ou DESTRUCTION
V00381	507	RENAULT KANGOO	607 AZE 13	25/10/2006	ECLAIRAGE PUBLIC	202 562	HS	13 733,20 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00331	453	RENAULT MEGANE	990 AFR 13	18/11/2004	PARC AUTO	230 129	HS	13 008,74 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00383	522	RENAULT TWINGO	792BAJ13	12/02/2007	AFFA CULTURELLES	77258	HS	9 612,42 €	0,00 €	DESTRUCTION
AUT01_01687	520	RENAULT TWINGO	796 BAJ 13	12/02/2007	POOL ROMARIN	145 472	HS	9 210,63 €	0,00 €	DESTRUCTION

